

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le **vingt-trois février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 février par Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire, Madame le Maire étant empêchée, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Dominique DENIS), Guy BENTEO, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DE WILDE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Dominique DENIS (a donné procuration à Sophie MALGOURIS), Francis PERRIER

Absents : Raul DA SILVA BRAS, Dorothée GALOPIN

Jean-Paul PINAUD est nommé secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification suivante :

- Monsieur Philippe Moreau demande que soit précisé le montant prévisionnel du terrain multisports annoncé en réunion publique, entre 8 000 et 15 000 euros HT, comme il l'a rappelé lors de son intervention. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agissait d'une erreur d'estimation.

Madame Monique Piot souhaite revenir sur le projet de dénomination d'une place ou d'une rue pour les anciens combattants. Au lieu du futur parking, elle propose de dénommer la place située devant le cimetière, qui lui semble mieux convenir en raison de sa proximité avec le monument aux morts du cimetière. Madame le Maire en convient et rappelle qu'une réflexion sera menée à ce propos.

INFORMATIONS DIVERSES

La **prochaine réunion du Conseil Municipal** aura lieu le vendredi 30 mars 2018 (heure à confirmer).

Le 1^{er} tour des **élections législatives partielles** aura lieu le 18 mars, le 2nd tour si nécessaire le 25 mars. Les tableaux de tenue des permanences vont être adressés dans les prochains jours aux conseillers municipaux.

Madame le Maire rappelle les **manifestations organisées par le CCAS** : le repas des aînés, le samedi 17 mars à l'espace des étangs, et l'après-midi Thé dansant, le lundi 09 avril au château. Madame Monique Piot rappelle à l'assemblée le salon de la gastronomie qui aura lieu le dimanche 25 février.

En raison des conditions climatiques, la **mise en place de la zone bleue, rue Aristide Briand**, a été retardée. Elle est effective ce jour le vendredi 23 février 2018. Pour rappel, des disques de stationnement sont disponibles gratuitement en mairie.

Afin de dynamiser le **marché hebdomadaire**, et suite à l'ouverture du rond-point à la pointe nord, la rue Aristide Briand sera désormais fermée à la circulation le jeudi matin pour le marché, à compter du 1^{er} mars 2018.

Les **travaux d'aménagement du parking** débuteront le 19 mars prochain, et devraient durer 5 semaines. L'accès au parking sera interdit aux piétons et aux véhicules. Durant la période des travaux, les automobilistes sont invités à utiliser le parking de la mairie, et le parking situé rue de Vilmorin.

Dans le cadre du **jumelage avec Remetea-Bihor**, le voyage en Roumanie de la délégation nogentaise aura lieu du 21 au 28 août 2018. Le coût par participant est fixé à 324 € par adulte et à 100 € par enfant (sous réserve de l'obtention des subventions). Des acomptes de 100 € seront demandés, à verser impérativement avant le 05 mars prochain. Un repas roumain aura lieu le samedi 07 avril au château. Madame le Maire invite les adjoints et conseillers municipaux à participer au voyage de la délégation, et cède la parole à Mme Maryse Tripier, membre du comité de jumelage. Madame Maryse Tripier informe les conseillers que le comité de jumelage a déposé un dossier de subvention auprès de la région, et que les représentants de Remetea ont déposé un dossier de subvention européenne. Madame Maryse Tripier développe les activités qui seront proposées prochainement à Nogent : le 18 mars des activités pour tout public à la MLC (peinture sur œufs), le 25 mars pour la fête du Printemps, célébrée en Roumanie, des activités à la médiathèque pour les jeunes (peinture sur œufs, fabrication de bracelets, etc.). Concernant le voyage en Roumanie, Madame Monique Piot précise que les tarifs annoncés pourront être minorés en fonction des subventions obtenues. Madame le Maire rappelle que les enfants sont les bienvenus. Madame Maryse Tripier précise qu'au minimum trois étudiants des Barres participeront au voyage, en raison des thématiques liées à l'environnement et à la forêt. Enfin Madame le Maire invite les personnes intéressées à se tourner vers Mesdames Marie-Claude Barrassé et Maryse Tripier pour toute précision complémentaire, et rappelle la date limite d'inscription pour le voyage, fixée au 5 mars.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Achat d'un miroir routier : 405.54 euros
- Réapprovisionnement sel de déneigement : 2 231.04 euros
- Réparation nettoyeur haute pression : 571.15 euros
- Achat disques de stationnement : 390 euros
- Vitrine d'affichage au Baugé : 497.12 euros
- Matériel pour rénovation du bureau des adjoints : 467.45 euros
- Assurances bâtiments et véhicules : 19 398.58 euros
- Assurance statutaire pour le personnel : 23 144.56 euros

Madame Monique Piot souhaite savoir si les disques de stationnement sont siglés par le logo de la Commune. Madame le Maire précise que les disques sont standards, et qu'il a été décidé de faire au moins cher. Madame Monique Piot souligne que cela aurait pu faire de la publicité pour la Commune.

Madame le Maire informe le Conseil que deux consultations sont actuellement en cours :

- fourniture et pose d'un terrain multisports
- intégration de la consultation Approlys pour la fourniture d'électricité en 2019, pour trois sites d'une puissance supérieure à 36 kVa

Suite aux interrogations de Mesdames Maryse Tripier et Monique Piot, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que la consultation pour la fourniture d'électricité se fait par l'intermédiaire d'une centrale d'achats, afin d'obtenir des tarifs plus attractifs, sans nécessairement changer de fournisseur d'électricité.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils auront à signer les documents budgétaires qui vont être examinés par l'assemblée en fin de séance.

1/ Budget principal / Compte de gestion 2017

Madame Bernadette Corjon, rapporteur de la Commission Finances du 19 février 2018, donne lecture des écritures et résultats du compte de gestion 2017 du budget principal, établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, qui sont identiques à ceux du compte administratif :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	501 078.75 €	2 064 426.88 €
Dépenses	449 399.46 €	1 696 129.89 €
Résultat	51 679.29 €	368 296.99 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Investissement	493 273.56 €	0.00 €	51 679.29 €	544 952.85 €
Fonctionnement	714 635.96 €	304 635.44 €	368 296.99 €	778 297.51 €

Après en délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget principal.

2/ Budget principal / Compte administratif 2017

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 19 février 2018, donne lecture du compte administratif 2017 du budget principal.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	501 078.75 €	449 399.46 €
Résultat cumulé :	544 952.85 €	
Restes à réaliser		252 079.14 €

<u>Fonctionnement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	2 064 426.88 €	1 696 129.89 €
Résultat cumulé :	778 297.51 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget principal.

Au cours des débats, Madame Bernadette Corjon rappelle l'objectif de maintien des dépenses de fonctionnement, et précise que celles-ci sont en légère augmentation par rapport à 2016, à hauteur de 12 000 euros. Cette augmentation s'explique d'une part par la réparation du véhicule électrique des services techniques, d'autre part par le recours au personnel non-titulaire pour pallier au remplacement du personnel titulaire.

Madame Monique Piot note qu'en début de mandat l'équipe majoritaire avait souhaité diminuer les indemnités aux maires et adjoints, et souligne leur augmentation de 5,6 %, due notamment à l'augmentation de l'indice de rémunération décidée par l'Etat. Madame le Maire rappelle en effet que les indemnités des élus avaient été baissées de 10 % en début de mandat, et que l'augmentation constatée est d'ordre réglementaire, et n'est en aucune façon liée à une décision de l'équipe municipale. Elle rappelle également le décès de Monsieur Le Roux début décembre 2016, et souligne que par conséquent l'indemnité de maire n'avait pas été versée sur le mois de décembre 2016, ce qui explique la différence entre 2016 et 2017.

Madame Monique Piot a constaté que les amendes de police obtenues pour les travaux du parking ont déjà été versées, et s'interroge sur la subvention départementale. Il est précisé que le versement d'un acompte de la subvention, à hauteur de 60 %, devrait intervenir prochainement.

Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la subvention obtenue dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la sécurisation périmétrique de l'école. Il

est précisé que cette subvention a été obtenue pour la clôture du site de l'école élémentaire (portails automatiques, portier vidéo, etc.).

3/ Budget Eau et Assainissement / Compte de gestion 2017

Madame Bernadette Corjon, rapporteur de la Commission Finances du 19 février 2018, donne lecture des écritures et résultats du compte de gestion 2017 du budget Eau et Assainissement, établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, qui sont identiques à ceux du compte administratif :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Exploitation
Recettes	382 027.75 €	130 462.59 €
Dépenses	101 301.70 €	94 194.19 €
Résultat	280 726.05 €	36 268.40 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Investissement	- 55 351.83 €	0.00 €	280 726.05 €	225 374.22 €
Exploitation	109 415.35 €	0.00 €	36 268.40 €	145 683.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget Eau et Assainissement.

4/ Budget Eau et Assainissement / Compte administratif 2017

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 19 février 2018, donne lecture du compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	382 027.75 €	101 301.70 €
Résultat cumulé :	225 374.22 €	
Restes à réaliser	249 768.00 €	23 611.50 €
<u>Exploitation</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	130 462.59 €	94 194.19 €
Résultat cumulé :	145 683.75 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement.

Au cours des débats, Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la note synthétique transmise aux conseillers, qui indique que le budget est assujéti à la TVA. Il est rappelé que le budget annexe est assujéti à la TVA depuis 2014, et qu'il est par conséquent présenté en HT. En effet, la Commune perçoit une surtaxe assujéti à la TVA, et les droits à transfert à déduction de la TVA par le biais du délégataire ont été supprimés lors du renouvellement des contrats de délégation de service public en 2014.

5/ Subventions 2018 aux associations

Avant de procéder au vote des subventions aux associations, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux, membres de conseil d'administration d'une association, d'en informer l'assemblée et de ne pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association concernée.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Loup Oudin, rapporteur des commissions Finances et Associations, qui se sont réunies le 07 février dernier.

5-1/ Subventions aux associations

Monsieur Jean-Loup Oudin donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2018 :

Associations	Subvention 2017	Proposition 2018
Alliance Franco-Portugaise	140,00	140,00
A.M.B.L.	140,00	140,00
Amicale des Pompiers	0,00	0,00
A.P.E.	140,00	140,00
A.R.N.P.	140,00	140,00
Badminton	300,00	300,00
Carpe Nogentaise	2 820,00	2 820,00
Club canin	0,00	0,00
Comité des Fêtes	5 385,50	3 000,00
Coopérative Ecole Maternelle	800,00	800,00
Coopérative Ecole Primaire	1 000,00	1 000,00
Cowboy Country	140,00	140,00
Fraternelle Nogentaise	7 500,00	7 500,00
Futsal	140,00	140,00
Gymnastique Volontaire	300,00	300,00
Judo Club	3 500,00	3 500,00
M.L.C.	600,00	600,00
Pétanque	300,00	300,00
Rando des Rivières	190,00	0,00
Savate Nogentaise	200,00	500,00
Self Défense	140,00	140,00
Tennis Club	960,00	960,00
Union Musicale	1 680,00	1 680,00
U.N.C. Nogent/Pressigny	290,00	290,00
U.N.R.P.A.	120,00	120,00
U.P.C.N.	450,00	450,00
Total Associations	27 375,50	25 100,00

Associations extérieures	Subvention 2017	Proposition 2018
Papillons blancs	250,00	250,00
Aide à domicile	2 400,00	2 400,00
Soins infirmiers	400,00	400,00
As Becquerel	140,00	140,00
Voyages scolaires	200,00	200,00

Total Asso. Extérieures	3 390,00	3 390,00
--------------------------------	----------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions 2018 aux associations.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Loup Oudin précise que l'association Rando des Rivières n'a pas souhaité solliciter de subvention en 2018, estimant que l'association bénéficiait déjà d'une aide communale non-négligeable.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si les associations qui avaient obtenu une revalorisation de leur subvention en raison de leur participation aux TAPs en bénéficient toujours malgré l'arrêt des TAPs. Madame le Maire précise qu'il s'agissait de la Rando des Rivières qui n'a pas déposé de dossier cette année, et de la Fraternelle Nogentaise pour laquelle la subvention est en effet maintenue, car son responsable continue le bénévolat pour la Commune dans d'autres domaines. Madame Maryse Tripier rappelle que le badminton avait également bénéficié d'une revalorisation de sa subvention pour les TAPs. En conclusion, Monsieur Philippe Moreau souligne que les associations concernées bénéficient donc toujours de la revalorisation de leur subvention annuelle.

Monsieur Jean-Luc Picard souhaite avoir des précisions sur le montant de la subvention accordée à la Savate Nogentaise. Monsieur Jean-Loup Oudin souligne l'augmentation des effectifs de l'association, surtout des jeunes, et précise que la commission a estimé qu'il était important de revaloriser la subvention. Monsieur Jean-Loup Oudin explique qu'un questionnaire plus complet a été adressé aux associations, afin de mieux les connaître, et de mieux apprécier leurs activités (effectifs, nombre d'adhérents, etc.). Madame Maryse Tripier souligne que remplir ce questionnaire a peut-être été délicat pour certaines associations, notamment les points budgétaires. Monsieur Jean-Loup Oudin précise que ce questionnaire a été inspiré par ce qui se pratique dans d'autres communes du Montargois, et que le but était essentiellement de mieux connaître les associations, afin de mieux évaluer les subventions accordées. Madame le Maire souhaite revenir sur la Savate Nogentaise et souligne la progression de la fréquentation des jeunes sur les activités proposées par cette association, qui compte désormais 53 enfants adhérents.

5-2/ Subvention au Comité de Jumelage

Monsieur Jean-Loup Oudin rappelle à l'assemblée le montant de la subvention attribuée au Comité de Jumelage en 2017 à hauteur de 1 000 euros, et propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association pour 2018 une subvention de 2 000 euros.

Madame Maryse TRIPIER, membre du conseil d'administration de l'association du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote.

Après en délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association du Comité de Jumelage pour l'année 2018.

5-3/ Subvention à l'association Les Joyeux Bénévoles

Monsieur Jean-Loup Oudin rappelle à l'assemblée le montant de la subvention attribuée à l'association Les Joyeux Bénévoles en 2017 à hauteur de 470 euros, et propose au Conseil municipal de reconduire le même montant pour 2018.

Madame Annie GREGOIRE, membre du conseil d'administration de l'association Les Joyeux Bénévoles, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 470 euros à l'association Les Joyeux Bénévoles pour l'année 2018.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Loup Oudin rappelle à l'assemblée que les associations bénéficient de subventions attribuées par le conseil municipal, mais aussi de prêt de matériel ou de salles pour leurs activités. Monsieur Jean-Loup Oudin aborde également le cas de l'Union Musicale qui a sollicité la Commune pour renouveler ses instruments de musique. Une réflexion est actuellement en cours pour étaler les achats nécessaires sur plusieurs années.

5-4/ Subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur

Monsieur Jean-Loup Oudin expose à l'assemblée qu'afin d'acquérir un véhicule d'occasion pour assurer la chaîne du froid lors des collectes alimentaires, l'association des Restos du Cœur (section d'Amilly) a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la Commune.

Suite à la réunion de la Commission Finances du 19 février dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros aux Restos du Cœur.

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention (Sophie Malgouris), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros aux Restos du Cœur.

6/ Tarif location à une association extérieure

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une association de peinture, n'ayant pas son siège social à Nogent sur Vernisson, sollicite l'occupation des salles situées au sous-sol du château pour leurs activités.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prêt gratuit des salles communales est accordé uniquement aux associations ayant leur siège social à Nogent sur Vernisson.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une participation annuelle d'un montant de 150 euros pour l'occupation de ces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 14 voix pour et 5 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS), l'instauration d'une participation annuelle de 150 euros pour l'occupation des locaux situés au sous-sol du château.

Au cours des débats, Madame Monique Piot s'étonne que l'on propose à une association de peinture les salles en sous-sol du château, sans fenêtre et lumière, et que l'on fasse payer une association. Monsieur Jean-Marc Secqueville signale que l'association occupe actuellement une salle à l'étage, et que cela est problématique en raison de l'escalier et des risques qu'il peut représenter en cas d'évacuation. Madame Monique Piot souligne que seules 10 personnes fréquentent l'association, et que les risques sont les mêmes au sous-sol. Monsieur Jean-Marc Secqueville explique qu'il ne s'agit pas de la même configuration. Pour une salle occupée par moins de 20 personnes, une seule sortie de secours est nécessaire. Madame le Maire précise qu'elle a fait visiter les locaux à l'association qui est ravie car ceux-ci sont de plein pied, avec accès direct au parc. De plus, elle signale que l'association a besoin d'une salle qu'elle puisse occuper à l'année, sans avoir à débarrasser le matériel après chaque séance. Madame Monique Piot trouve peu important que l'association n'ait pas son siège social sur la Commune, car des Nogentais la fréquentent. Ses adhérents ne souhaitaient pas créer une nouvelle association, et ont décidé d'adhérer à une association de Châtillon-Coligny où ils ne peuvent pas bénéficier d'une salle. Madame Monique Piot est étonnée par le fait que l'on puisse faire payer une association. Madame le Maire souligne qu'il s'agit d'une participation annuelle peu importante.

7/ Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées, rue du 11 novembre, rendu nécessaire par la dégradation structurelle de la canalisation en amiante ciment et par les risques de rupture du service public d'assainissement collectif, et pour lequel la Commune s'est adjoint une mission de maîtrise d'œuvre.

A partir du programme de l'opération élaboré par la maîtrise d'œuvre, la consultation pour les travaux de réhabilitation a été lancée, en marché de travaux à procédure adaptée.

A l'issue de la procédure de consultation, et après analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation, le rapport d'analyse des offres, établi par la maîtrise d'œuvre et présenté en Commission Eau et Assainissement, préconise d'attribuer le marché à l'entreprise SOGEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché relatif aux travaux de réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées, rue du 11 novembre, à l'entreprise SOGEA pour un montant de 289 667.00 euros HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces du marché, tout avenant et tout document y afférent,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Eau et Assainissement (compte 2315).

8/Avenant n° 2 à la convention avec le Tennis Club de Nogent sur Vernisson

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention conclue entre la Commune de Nogent sur Vernisson et le Tennis Club Nogentais, approuvée par délibération en date du 02 juillet 2010 et modifiée par un avenant approuvé par délibération en date du 25 septembre 2015, règle les modalités de mise à disposition du tennis couvert.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des problèmes rencontrés par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la construction du gymnase de Lorris, le Tennis Club de Lorris utilise provisoirement les courts de tennis de Nogent sur Vernisson, en accord avec la municipalité et le Tennis Club de Nogent sur Vernisson.

Madame le Maire rappelle également les termes de l'avenant n°1 établi en 2015 qui prévoyait l'utilisation du tennis dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires organisés par la Commune.

Il convient donc de réaliser un second avenant à la convention conclue avec le Tennis Club Nogentais afin de mentionner le prêt gratuit du tennis couvert au Tennis Club de Lorris, et de supprimer la mention des Temps d'Activités Périscolaires, qui ont été de facto supprimés par le retour à la semaine de 4 jours d'école, lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la Commune et le Tennis Club Nogentais pour la mise à disposition du tennis couvert.

Au cours des débats, Madame Monique Piot signale que des joueurs de Châtillon-Coligny viennent s'entraîner ponctuellement à Nogent, lorsqu'ils préparent des compétitions, et s'interroge sur la nécessité de le mentionner dans la convention. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que cela peut en effet arriver ponctuellement en cas d'intempéries, et que l'avenant est proposé uniquement pour le club de tennis de Lorris qui, en raison des difficultés rencontrés pour les travaux du gymnase de Lorris, a été amené à trouver un nouveau site d'entraînement. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise également que les clubs de Lorris et de Nogent emploient le même professeur de tennis.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur le manque de curiosité de l'équipe municipale, par rapport au résultat de l'enquête sur la vidéoprotection. En effet, les nogentais avaient jusqu'au 16 février dernier pour déposer leur bulletin de participation, et le dépouillement des bulletins n'aura lieu que le 6 mars prochain, alors que les habitants sont en attente des résultats. Madame le Maire précise qu'elle a été absente quelques temps, et que son agenda très chargé ne lui permet pas de programmer le dépouillement plus tôt. Madame Monique Piot souligne que celui-ci aurait pu être organisé lors de la réunion du conseil en commission, organisée le 22 février. Madame le Maire souligne que cela n'était pas l'objet de la réunion, et qu'elle n'avait pas de visibilité sur sa durée. Monsieur Jean-Marc Secqueville propose de dépouiller les bulletins à l'issue de la réunion du conseil. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'il s'agirait dans un premier temps de comptabiliser le nombre de bulletins de participation. Mesdames Isabelle Cailleau et Véronique Dal Pont soulignent que cela n'était pas à l'ordre du jour de la réunion du conseil, et que cela ne serait pas correct de le faire, en raison des absents. Madame Gratiane Des Dorides précise que l'ensemble des conseillers municipaux ont reçu l'invitation pour la réunion du 6 mars prochain. Madame le Maire clôture le débat, et estime qu'il est plus judicieux de s'en tenir à la date de convocation transmise à l'ensemble des conseillers, en raison des absents à la réunion de ce soir.

Madame Monique Piot souhaite aborder la problématique des étangs, et rappelle que Madame le Maire, lors de la réunion du 24 novembre dernier, avait évoqué une intervention du SIVLO devant le conseil en commission. Madame Monique Piot souhaite connaître l'avenir des étangs. Madame le

Maire rappelle que le SIVLO est porteur du projet, et aurait aimé avoir des informations à communiquer. Une réunion du comité de bassin aura lieu le 16 mars prochain, avec à l'ordre du jour l'approbation de l'avant-projet définitif. Madame Monique Piot s'étonne qu'une décision soit prise sur les étangs, sans en informer les conseillers municipaux. Monsieur Philippe Moreau signale que des représentants du SIVLO l'ont informé que des terrains sont achetés et que les travaux vont démarrer, et qu'il est surpris d'obtenir ces informations par l'intermédiaire du SIVLO. Madame le Maire précise qu'elle n'a aucune information concrète à ce jour sur le projet, et que lors de la dernière réunion du comité de bassin, la décision concernant les étangs avait été ajournée, notamment en raison de l'absence des conclusions de l'étude de sol. Madame Monique Piot comprend qu'aucune communication publique ne se fasse en raison du manque d'informations, mais estime qu'un conseil en commission pourrait être organisé. Madame le Maire précise qu'elle n'a rien de concret à présenter, et rappelle que l'avant-projet définitif n'a pas été validé par le comité de bassin. Madame Monique Piot souligne que les nogentais sont en attente d'information sur l'avenir des étangs. Madame le Maire confirme que des transactions pour des terrains sont en cours. Monsieur Philippe Moreau aimerait bénéficier d'un minimum d'information, en raison des questions que l'on peut lui poser. Monsieur Guy Benteo est en désaccord, et estime que l'on ne peut pas communiquer sur des ventes en cours de transactions. Madame le Maire expose que vraisemblablement la solution préconisée s'orientera vers la conservation de l'étang aval, mais que celle-ci dépend des résultats de l'étude de sol. En effet, si cette dernière ne confirme pas la présence d'argile, le projet d'acquisition nécessaire pour le projet serait remis en question.

Monsieur Guy Benteo souhaite revenir sur la remarque de Madame Monique Piot concernant l'absence du logo de la ville sur les disques de stationnement, et propose que l'on y appose le cachet de la commune.

Fin de séance : 21h20

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2018			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		